

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2012003

Signataire : GH

OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport annexé à la présente délibération,

Espace réservé au vote – ne pas utiliser

DELIBERE :

A DEBATTU sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2012, sur la base d'un rapport remis aux conseillers municipaux. Ce débat ne donne pas lieu à un vote.

Pour le Maire

L'adjoint délégué



Reçu en Préfecture le : 24/02/2012

Publié le : 23/02/2012

Certifié exécutoire le : 24/02/2012

Pour le Maire

L'Adjoint délégué

